

QUALIFICATION

POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 2004

La sélection des embarcations françaises pour les régates d'aviron aux Jeux Olympiques d'Athènes sera fonction des résultats obtenus lors des deux échéances suivantes :

- Championnats du Monde du 24 au 31 août 2003 à Milan (Italie)
- Régate de qualification européenne du 13 au 16 juin 2004 à Lucerne (Suisse).

Chaque Comité National Olympique obtient le droit de s'engager aux Jeux s'il a atteint une place qualificative de l'épreuve (ou type d'embarcation) lors des Championnats du monde 2003 ou de la régata qualificante de son continent en 2004. Le nombre de places qualificatives varie en fonction de l'épreuve.

Pour les 8 épreuves olympiques ouvertes aux hommes, les quotas sont les suivants☐

	Nombre de bateaux qualifiés aux Championnats du monde 2003	Nombre de bateaux qualifiés à la Régate européenne 2004
Skiff	11	3
Deux rameurs en couple	11	3
Quatre rameurs en couple	11	2
Deux rameurs en pointe sans barreur	11	2
Quatre rameurs en pointe sans barreur	11	2
Huit rameurs en pointe avec barreur	7	2
Deux rameurs en couple poids léger	11	4
Quatre rameurs en pointe sans barreur poids léger	11	2

Pour les 6 épreuves olympiques ouvertes aux femmes, les quotas sont les suivants☐

	Nombre de bateaux qualifiés aux Championnats du monde 2003	Nombre de bateaux qualifiés à la Régate européenne 2004
Skiff	9	3
Deux rameuses en couple	8	2
Quatre rameuses en couple	7	1
Deux rameuses en pointe sans barreuse	8	2
Huit rameuses en pointe avec barreuse	5	2
Deux rameuses en couple poids léger	9	2

La Direction Technique Nationale sélectionnera les rameurs et composera les bateaux qui participeront aux Jeux Olympiques selon les règles de sélection de la FFSA. Les rameurs ayant qualifié les coques n'auront pas pour autant assuré leur sélection pour Athènes.